

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SEANCE DU 15 AVRIL 2003

L'An Deux Mille Trois, le 15 Avril

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 8 Avril 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES **Secrétaire** : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET, Christian BONZI, Max AMIEL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Christian CHAMAYOU, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Christiane SEGURA, Patrice MANGIONE, Jean CAYRE, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Joëlle FRANQUES,

Membres excusés :

Membres titulaires : Messieurs Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU (pouvoir Sarah LAURENS), Dominique BILLET (pouvoir à Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (pouvoir à Jean CAYRE), Olivier BRAULT (pouvoir à Mademoiselle Laurence PUJOL)

Membres suppléants : Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Nicole CABASSOT, Henri JALBAUD-PUECH, Francis MARCHAND, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Jean-Philippe ROQUES, Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Christian MALGOUYRES, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRIÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/49 et revient avant le vote de la délibération 3/52.

Monsieur Christian CHAMAYOU quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/53 et revient avant le vote de la délibération 3/55.

Monsieur Jean SICARD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/54 et revient avant le vote de la délibération 3/67.

Madame Christine DEVOISINS et Monsieur Jean SICARD n'ont pas participé au vote de la délibération 3/69.

Monsieur Michel ALBINET n'a pas participé au vote des délibérations N° 3/66 et 3/74.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/67 et revient avant le vote de la délibération 3/68.

3/70 : RESTRICTION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par transformation-extension de la communauté de Communes de l'Albigeois.

Vu l'article 3-1 des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoyant au titre des compétences facultatives la compétence « assainissement » dans ces termes :

« Stations de traitement collectif des eaux usées et réseaux structurants ».

Vu le deuxième alinéa de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Locales.

Les choix politiques d'attribution des compétences à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ont conduit à prendre la compétence « Assainissement » au titre des compétences facultatives plutôt qu'au titre des compétences optionnelles. Ce qui a permis, conformément à la législation d'en scinder l'exercice, et de transférer à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois l'épuration et les réseaux structurants.

Lors de la construction budgétaire, il est rapidement apparu souhaitable que la compétence assainissement soit traitée sur l'ensemble du territoire au travers d'études préalables qui permettront de :

- Définir le contenu des notions d'épuration et de réseaux structurants sur le territoire de l'Agglomération ;
- Déterminer la part « épuration » dans les contrats des Communes d'Albi et de Saint-Juéry avec la Lyonnaise des eaux.
- Établir une redevance communautaire.

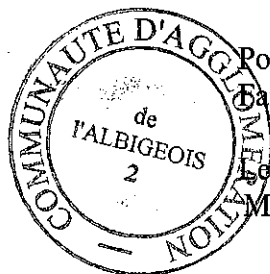
Aussi le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois propose au Conseil de Communauté de restreindre la compétence assainissement aux études relatives aux stations d'épurations et aux réseaux de transports.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ **Décide** de restreindre la compétence assainissement prise au titre des compétences facultatives aux « études relatives aux stations d'épuration et aux réseaux de transports ».

↳ **Décide de notifier** la présente délibération aux maires des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin de permettre aux Conseils municipaux de se prononcer sur la réduction de la compétence assainissement, suivant les règles de majorité prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Locales.



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

Reçu le

16 AVR. 2003

PREFECTURE DU TARN